

Image not found or type unknown



Demi/part fiscal pour handicap

Par **fleuriot**, le **21/03/2014** à **11:55**

bonjour
je perçois une rente A/T à 40% invalidité pensant avoir droit à la demi/part (supp) mais les impôts refusent motif ne serait concerné que les rentes versées pour maladie professionnelle qui sont assimilées comme pension les rentes versées pour accidents ou de trajet comme moi sont exclus dans la législation sauf si vous avez une autre pension à coté la rente pour accident peut être cumulé si les 40% sont pas atteints je trouve ce dispositif injuste